



Fiche formation

Certificat de Matelot Pont

Intitulé de la Formation : « **CMP » - (Certificat de matelot pont)**

RNCP : 24154

Lieu de Formation : **EFPMA** autre bord – Beauséjour 97 220 LA TRINITE

Effectif total du groupe : **8 à 14 apprenants**

Finalité(s), Objectif(s) de la formation et débouché (s)

Finalités

Ce certificat permet d'exercer le métier de matelot aux fonctions d'appui au pont sur des navires de commerce, de plaisance ou de pêche.

Objectifs

Préparer le la stagiaire aux tâches qu'il elle devra accomplir dans l'exercice de son futur métier de matelot et ce, dans des conditions satisfaisantes et en toute sécurité, par l'apport de connaissances théoriques et pratiques, le développement de compétences et de savoir-faire professionnels tels que : connaissances de l'environnement réglementaire, manœuvre, embarcation, matelotage, manutention et arrimage, sécurité, sauvetage, survie, navigation, stabilité, tenue de quart ...

À la sortie de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Participer à la tenue du quart à la passerelle en toute sécurité
- Participer à l'accostage, au mouillage et autres opérations d'amarrage
- Participer à la manutention de la cargaison et des provisions de bord
- Contribuer à la sécurité de l'exploitation de l'équipement et des auxiliaires de pont
- Prendre les précautions requises en matière de santé et de sécurité au travail
- Prendre les mesures de précaution requises et contribuer à la prévention de la pollution du milieu marin
- Participer aux travaux d'entretien et de réparation à bord.

Débouchés

Le titulaire du certificat de matelot pont peut naviguer sur des navires armés au commerce, à la plaisance, à la pêche ou aux cultures marines.

Le certificat de matelot pont permet à son titulaire d'être employé en tant que matelot.

Certains matelots pont peuvent exercer des tâches spécialisées en matière de navigation, de manutention et d'arrimage de la cargaison, de contrôle de l'exploitation du navire et d'assistance aux personnes à bord, d'entretien et de réparation sur des navires armés au commerce ou à la plaisance de jauge inférieure à 500.

À la pêche ou aux cultures marines, le matelot pont peut exercer des tâches spécialisées sur des navires de jauge brute du navire inférieur à 500.

À la pêche ou aux cultures marines, le matelot pont peut exercer des tâches spécialisées quelle que soit la jauge brute du navire.

Type de formation (au sens de l'article L. 900-2 du Code du Travail : adaptation, promotion, prévention, acquisition, entretien ou perfectionnement des connaissances) :

- > Durée en heures de formation : centre **310 heures**
- > Durée hebdomadaire prévue : **35 heures**
- > Validation des acquis : Titres homologués par le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Action Agréée : **Collectivité Territoriale de Martinique – F.S.E**

Titre(s) visé(s)

Certificat de matelot pont (CMP).

Titre monovalent niveau - 3 (anciennement V)

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Suite de parcours : Diplôme de capitaine 200 (après 6 mois de navigation)

Texte(s) de référence

Arrêté du 18 août 2015, modifié, relatif à la délivrance du certificat de matelot pont, du certificat de matelot de quart passerelle et du certificat de marin qualifié pont.

Annexe II et III de l'arrêté du 18 août 2015 fixant le programme de formation et d'évaluation.

Site : <https://formations.mer.gouv.fr/>

Prérequis

- Attestation de natation de 50 m
- PSC 1 (prévention secours civique de niveau 1)
- Aptitude médicale délivrée par un médecin des gens de mer
- Être âgé de 18 ans au moins le jour d'entrée en formation

Conditions de délivrance du titre (diplôme, brevet, certificat...)

Être reconnue apte à la navigation par un médecin des gens de mer.

Être âgée, de 18 ans le jour du dépôt de la demande du certificat.

Être titulaire de la formation de premiers secours

Être titulaire de l'ensemble des attestations de formations modulaires de la formation (modules Appui P1/P2/P3 et NP).

Être titulaire du certificat de base à la sécurité (CFBS) valide.

Chaque module est acquis et donne lieu à une attestation de succès, dès lors que le (la) candidat(e) a obtenu une note moyenne supérieure ou égale à 10/20, sous réserve de ne pas avoir obtenu de note éliminatoire (= 0/20) à l'une des épreuves du module, ou une note inférieure à 10 à l'épreuve de règle de barre, feux, balisage et signaux.

Positionnement, programme et modalité d'évaluation de la formation

Positionnement :

- Test de positionnement

Programme de la formation :

Formation modulaire	Matières	Nombre d'heure
Module P1 (Navigation)	Navigation Météo règles de barre Tenue de quart Manœuvre / embarcation	117 h
Module P2-1 (manutention)	Manutention Matelotage engin de pêche	67 h
Module P3	Description stabilité Sécurité Entretien et réparation	56 h
Module NP	L'environnement réglementaire	18 h
CFBS	Certificat de formation de base à la sécurité	45 h
CSS	Certificat de sensibilisation à la sureté	7 h
Total de la formation		310 h

Validation de la formation

Les modules nécessaires à l'acquisition du certificat de matelot pont sont :

- Module P1 (Navigation)
- Module P2-1 (manutention)
- Module P3 (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)
- Module NP (Module National Pont)

Les modules spécifiques sont :

- CFBS
- CSS (*certificat de sensibilisation à la sureté*)

Modalité d'évaluation

Épreuves	Modalités d'évaluation
Module P1 Appui (Navigation)	
Navigation / Météorologie / Tenue du quart	Une épreuve en cours de formation
Règles de barre, feux, balisage, signaux	Une épreuve finale orale
Manœuvre	Une épreuve pratique en cours de formation
Module P2-1 Appui (Manutention)	
Matelotage / Engins de pêche / Manutention et arrimage	Une épreuve pratique en cours de formation
Module P3 Appui (Contrôle de l'exploitation du navire et assistance aux personnes à bord, entretien et réparation)	
Description et construction / Stabilité / Entretien et réparation / Sécurité	Une épreuve écrite en cours de formation
Module NP-Appui (Module National Pont)	
L'environnement réglementaire	Une épreuve écrite en cours de formation

Sont déclarés admis à l'examen les candidats qui ont obtenu, dans l'ensemble des épreuves, une note moyenne générale au moins égale à 10/20, sans note éliminatoire.

Sont éliminatoires

- une note égale à zéro à l'une des épreuves du module
- Une note inférieure à 10 à l'épreuve de règle de barre, feux, balisage.

Condition de validation du C.M.P

Pour que le titre soit validé, le candidat doit être titulaire

- D'une attestation de suivi de la formation à la sécurité dispensée avant le 1er janvier 2014 aux marins pêcheurs et approuvée par le ministre chargé de la mer ou du certificat de formation de base à la sécurité (CFBS) ;
- CSS (certificat de sensibilisation à la sureté)

Le certificat de matelot pont est une formation modulaire. Toute attestation relative à l'acquisition d'un ou des modules a une durée de validité de cinq ans à partir de sa date de délivrance (*art.7 arrêté du 18 août 2015*)

Moyens pédagogiques

Plateau technique

- Salles de cours climatisées, équipées de vidéoprojecteur
- 1 salle de travaux pratiques électricité.
- 3 navires d'applications + un navire de secours + un canot de sauvetage sous bossoirs
- 1 salle laboratoire mécanique.
- 1 salle atelier réparation et entretien des moteurs marins et auxiliaires.
- 1 salle de travaux pratiques électricité.
- Une zone de carénage
- 1 espace couvert pour les travaux pratiques de pêche, sauvetage
- 1 espace couvert pour les travaux pratiques de mécanique et de réparation des navires.

- 1 espace couvert pour les travaux pratiques de matelotage, d'accastillage de sécurité sauvetage et de voilerie.
- 1 salle d'enseignement à la sécurité, sauvetage. (CFBS)
- 1 salle informatique.
- 3 conteneurs pour l'incendie. (CFBS)

Méthodes / techniques

- Expositive et affirmative : exposé, cours magistral, exposé filmé, prise de notes...
- Démonstrative / didactique : démonstration, reproduire à l'identique (oral ou la gestuelle) ...
- Interrogative : Questionnement du formateur (dans l'autre sens), échanges
- Active : exercices d'application, travail en sous-groupe, simulation, jeux de rôle, étude de cas, mise en situation, tour de table, résolution de problème travaux pratiques, débat, discussion ...
- Expérimentale / découverte : Effectuer un geste ou tenir une posture, mise en situation, jeux de rôle, simulation, lecture, recherche d'informations, travail en sous-groupe, exercices d'application

Dispositifs permettant d'apprécier les connaissances et les compétences

Les moyens : Observer/évaluer/mesurer par des outils (questionnaires, exercices, simulations...) tout au long de la formation ; pour les formations du CMP, par des questionnements continus

®Pour le contrôle des acquisitions des compétences

- Indicateurs de réussite ou d'échec (grilles de lecture ou d'analyse d'une prestation).
- Questionnaires (listes de questions, schémas à compléter ...).
- Exercices d'application (avec grilles de compétence) ; Études de cas ; Mises en situation / Simulations.

®Pour l'évaluation

- Appréciations ; grilles d'évaluation ; bilans points forts / points faibles.
- Grilles de lecture / grilles d'évaluation (critères qualitatifs).

□Pour la formation

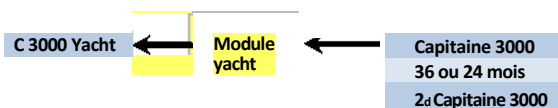
- Liste d'émargement ; comptes rendus ; procès-verbaux ; bilan de la formation ;
- Questionnaire d'évaluation de la formation
- Attestation de réussite

Indicateur de performance

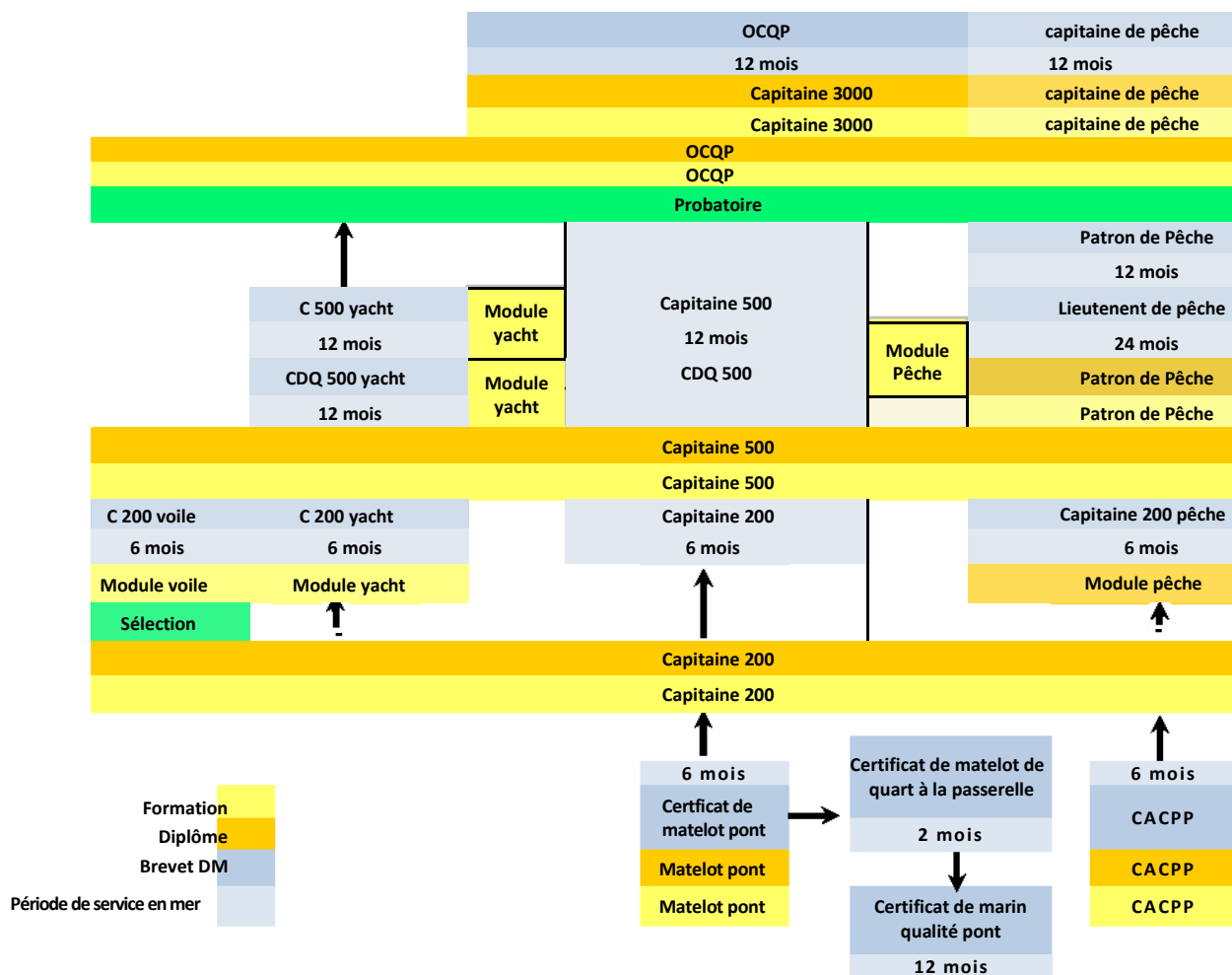
	2021	2022	2023
Taux de réussite	90%	81%	92%

Passerelles, équivalences et suite de parcours

Passerelles et suite de parcours



Cursus Pont
respect des dispositions minimales STCW et STCW-F



Equivalence

Pas d'équivalence de diplôme ou de titre

Réseaux partenaires pour une personne en situation handicap

Cf. livret d'accueil (disponible sur le site : www.efpma-martinique.com)

Coût, date de sessions

5 270 euros

Financement

Nous consulter, diverses possibilités de financement existent selon votre situation ou votre statut (salarié (e), indépendant(e), demandeur(euse) d'emploi, autre...

Comprendre le déroulement de votre inscription

Entretien préalable pour étude du projet de formation (entretien téléphonique, Visio échange par courriel et/ou physique).



Dossier d'inscription : téléchargement sur notre site internet www.efpma-martinique.com ou transmission par courriel

3 possibilités pour transmettre votre dossier : par courriel, voie postale, boîte aux lettres devant l'établissement (*cf. dossier de candidature*)



Délais de dépôt du dossier : 6 semaines avant le début de la formation (*date limite désignée*)



Accusé de réception du dossier par courriel



Convocation de la commission de sélection 4 semaines avant le début de la formation

Convocation des admis pour une pré-rentrée et un test de positionnement (*en présentiel ou en visioconférence*) 3 semaines avant le début de la formation.

Les candidats non retenus pour diverses raisons seront informés par voie postale ou par courriel